
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 30 OCTOBRE 2009

Le Trente Octobre deux mil neuf à 20 heures 30, s'est tenue à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHAPET, Maire de la Commune.

DATE DE CONVOCATION : 20 Octobre 2009

Présents : MM. CHAPET – ZUCCO - JUSTE - CAVERIVIERE – ZARRAGOZA – SARRAUTE – PICHERIC – MARTY – CAMPACI -

Mmes CLARY – CLARET – NY – ANGEL - DUPOUX

Absent excusé représenté : M. SAURY par M. JUSTE

Absents excusés : MM. PES – CAMPILLO – MARTINEZ – Mme PITIE

Secrétaire : Mme CLARY

L'ordre du jour était le suivant :

- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL
- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE SERVICE DE LA MISE EN FOURRIERE
- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VILLEGAILHENC POUR LE SERVICE DE MISE EN FOURRIERE
- AVENANT AU MARCHÉ DE LA RUE VICTOR HUGO – LOT N° 2 (RESEAUX AEP)
- AVENANT AU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE
- AVENANT N° 2 - LOT N° 11 – REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2010
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL – CONTRAT VILLE 2010
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DDR
- MODIFICATION DU POS
- TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (ETUDE D'IMPLANTATION POUR PHOTOVOLTAIQUE – REPARTITION DES RESSOURCES ISSUES DU PHOTOVOLTAIQUE)
- CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE
- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

08/09/1 - Renouveaulement de la convention d'occupation précaire d'un terrain communal

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 30 Mai 2008, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une convention avec E.A.R.L Jordan pour l'occupation précaire des parcelles communales D 1091 et D 1092 situées au lieu-dit « Combe Auriol » d'une superficie totale de 1 ha 37 a 40 ca.

La durée de la convention avait été fixée à 1 An. Le montant de la location est de 150 € par an.

Il informe que Mme JORDAN a sollicité le renouvellement de cette convention pour la campagne 2009/2010.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions.

ACCORD à l'unanimité

08/09/2 - Renouveaulement de la convention de délégation de service public pour le service de mise en fourrière

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait signé pour une durée de 3 ans, avec le garage DARIES Frères, une convention de délégation de service public pour le service de mise en fourrière.

Cette convention est arrivée à échéance le 30 Mars dernier, elle doit donc être renouvelée.

Monsieur le Maire propose de la renouveler pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Avril 2009.

ACCORD à l'unanimité

08/09/3 - Convention avec la commune de Villegailhenc pour le service de mise en fourrière

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le maire de Villegailhenc sollicite la signature d'une convention avec la commune de Conques sur Orbiel afin d'utiliser le service de mise en fourrière. Cette convention précise les modalités d'utilisation de ce service et notamment, le fait que la commune de Villegailhenc devra solliciter l'agrément réglementaire auprès de la Préfecture pour que le Garage Sarl DARIES soit autorisé à intervenir sur ladite commune.

En effet, il indique qu'après renseignement pris auprès de la Préfecture, il ne peut y avoir qu'un seul service de mise en fourrière sur l'ensemble du canton.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée, sous réserve de l'accomplissement de toutes les formalités préalables, de l'autoriser à signer cette convention avec la Commune de Villegailhenc.

ACCORD à l'unanimité

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une discussion avec Monsieur le Maire de Villegailhenc et qu'il serait d'accord pour la mise en place d'une police intercommunale. Il y a eu déjà plusieurs allusions au niveau du bureau.

Monsieur JUSTE : Avant la mise en place d'une police intercommunale, il faudra bien étudier les coûts que cela pourraient engendrer pour la Communauté de Communes. Peut-être qu'il vaudrait mieux, dans un premier temps, faire passer le fonctionnement de la piscine à l'intercommunalité.

Monsieur CAVERIVIERE précise que le projet de réforme territoriale envisage de donner beaucoup de pouvoirs aux présidents des intercommunalités en matière de police.

08/09/4 - Avenant N°1 – Lot N°2 – Travaux réseaux AEP – EU – EP rue Victor Hugo

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le marché de travaux relatif aux réseaux AEP – EU et EP de la Rue Victor Hugo. Il indique que, dans le cadre des travaux, il est nécessaire de passer un avenant pour le lot n° 2 (Lyonnaise des Eaux) => avenant en plus value : 360 € HT, ce qui porte le marché à 29 737.50 € HT, ce qui représente 1.22 % du montant du marché initial.

En effet, lors de l'ouverture de la fouille sur la placette du café afin de réaliser le branchement de la canalisation venant de la Rue Victor Hugo, il est apparu que le té et les vannes de sectionnement étaient en très mauvais état. Il a donc été décidé d'en profiter pour les changer.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise.

ACCORD à l'unanimité

08/09/5 - Avenant au contrat de fourniture d'électricité – Foyer/Piscine

Monsieur le Maire informe qu'il a été nécessaire de modifier le contrat de fourniture d'électricité concernant l'alimentation du foyer et de la piscine.

En effet, suite à l'installation et au fonctionnement de la pompe à chaleur pour la piscine, il a été constaté que le contrat antérieur n'était plus adapté. La puissance souscrite passe de 50 à 84 KVa.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de signer cet avenant avec EDF.

ACCORD à l'unanimité

Monsieur CHAPET indique, que, dans un avenir proche, avant la saison d'été de l'année prochaine, il conviendra de prévoir une séparation du compteur piscine et du compteur foyer. En effet, actuellement, risque important que le compteur disjoncte entraînant des dysfonctionnements à la piscine qui ont des conséquences financières considérables. A étudier en Commission des Travaux.

08/09/6 - Avenant n°2 – Lot 11 – Marché rénovation de l'école élémentaire

Monsieur le Maire indique qu'il a été nécessaire de modifier les prestations du Lot N°11 attribué à la Société LABEUR.

Il rappelle que le montant du marché initial s'élevait à 117 489.00 € HT. Un premier avenant est venu modifier le marché en moins value pour le porter à 108 550.00 € HT.

L'objet de l'avenant n°2 est la fourniture et la pose de menuiserie aluminium à rupture de pont thermique teint Laqué avec un remplissage par du vitrage feuilleté pour la salle du CLAE.

Le montant de l'avenant s'élève à 4 450.00 € HT. Le marché est donc porté à 113 000.00 € HT soit 135 148.00 € TTC.

Ainsi, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant ci-dessus mentionné avec l'entreprise concernée.

ACCORD à l'unanimité

08/09/7 - Avenant n°2 – Location préfabriqués

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le marché de location de préfabriqués à usage de locaux scolaires utilisés pour recevoir provisoirement les élèves de l'école élémentaire pendant la période des travaux de réhabilitation de leur école.

Il indique que, compte tenu des périodes d'intempéries subies par les entreprises en début de chantier, et des retards pris dans les travaux de finitions, il ne sera pas possible d'effectuer la réception des travaux de réhabilitation de l'école Fin Octobre.

En conséquence, il s'avère nécessaire de prolonger pour 2 mois de plus (jusqu'aux Vacances de Noël soit le 18 Décembre prochain) la location de ces préfabriqués, ce qui représente un coût supplémentaire de 6 073, 28 TTC. Le marché ayant déjà fait l'objet d'un premier avenant pour le même montant, le marché est porté à 78 366.65 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 correspondant avec la société Yves COUGNAUD

ACCORD à l'unanimité

08/09/8a - Attribution de subventions au CNRS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le CNRS sollicite auprès de la commune de Conques-sur-Orbiel l'attribution d'une subvention pour soutenir l'organisation du colloque : « Risques Naturels en Méditerranée Occidentale » qui se déroule du 16 au 21 Novembre 2009 à Carcassonne et dont le responsable est Monsieur OGE.

Il indique que le 17 Novembre, une réunion se déroulera au Foyer Félix Roquefort.

Il précise que les adjoints et le maire ont reçu Monsieur OGE qui leur a exposé la finalité de cette subvention et les modalités d'attribution. Il expose que Monsieur OGE a besoin d'obtenir des subventions de collectivités territoriales pour pouvoir bénéficier de subventions du Conseil Régional pour cette manifestation qui a une résonance internationale. En contrepartie, la commune établira une facture des frais engendrés pour l'accueil de cette manifestation.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour connaître leur avis sur l'attribution de cette subvention et propose d'attribuer une subvention de 2 500 €.

ACCORD à l'unanimité

08/09/8b - Attribution de subventions aux Francas de l'Aude

Monsieur le Maire rappelle que, pour redynamiser l'association des jeunes Conquois, des élus ont engagé une démarche auprès de tous les jeunes de Conques pour connaître leurs desideratas quant aux activités qui pourraient les intéresser. Après plusieurs réunions faites avec ces jeunes, la majorité avait exprimé, entre autres, le souhait d'assister à un match de rugby du stade toulousain.

Ainsi, avec l'aide du médiateur Jeunesse, une sortie pour le match de rugby du 24 Octobre dernier a été organisée. Le coût de l'opération s'élève à 1065 € (transport : 325 € et 740 € pour les billets d'entrée).

Il indique que l'association des Francas de l'Aude a réglé les frais relatifs à la billetterie et qu'il convient maintenant de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour leur rembourser ces frais.

Monsieur le Maire propose donc de leur attribuer une subvention de 740 €.

ACCORD à l'unanimité

Mme CLARY informe que, Mercredi dernier, les jeunes ont constitué une association dénommée « A.T.E.C. » qui est limité dans le temps (6 mois) et dont le but est « agir ensemble pour dynamiser nos villages » et qui va leur permettre de mettre en place les actions qu'ils envisagent et notamment le couscous pour la population, la confection de tee-shirt etc... Le Président est Monsieur Maximilien GUILBAUD-FORN. A la date de création, 18 adhérents.

L'Association remercie le conseil municipal pour le financement de la première action.

08/09/9 - Demande de subvention au titre de la DGE 2010

Monsieur le Maire expose à ses collègues que, comme chaque année, il recevra, courant Décembre, de Monsieur le Préfet un courrier relatif à la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et des regroupements de communes. Les dossiers de demande de subvention sont à déposer pour le 31 Janvier au plus tard.

Afin d'anticiper et de rendre le dossier de demande de subvention dans les meilleurs délais possibles, Monsieur le Maire propose de décider, dès maintenant, du projet qui sera présenter à ce titre.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place du plan de circulation. Le montant total des travaux est estimé à 70 070 € H.T. soit 83 803.72 € TTC auxquels s'ajoutent les frais d'étude et d'assistance au maître d'ouvrage pour un montant de 10 130.00 € H.T. soit 12 115.48 € TTC, æ qui représente un total de 80 200 € H.T. soit 95 919.20 € TTC.

Ce type de projet peut être financé de 20 à 40 % maximum du montant H.T. des travaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ce projet fait également l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.

Ainsi, le projet pourrait être financé par la DGE, le Conseil Régional et l'emprunt. Le Plan de financement pourrait être le suivant :

DGE 2010 -----	28 028 €
Conseil régional -----	18 000 €
Emprunt -----	24 042 €

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DGE 2010 pour le montant maximal.

ACCORD à l'unanimité

08/09/10 - Demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place du plan de circulation afin d'améliorer la sécurité routière tant des automobilistes, que des piétons.

Monsieur le Maire indique que la Région peut accompagner la commune pour la réalisation de ce projet en attribuant une subvention. Le plan de financement du projet pourrait être le suivant :

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place du plan de circulation. Le montant total des travaux est estimé à € 46 330 H.T. soit 55 411 € TTC auxquels s'ajoutent les frais d'étude et d'assistance au maître d'ouvrage pour un montant de 10 130 € H.T. soit 12 115.48 € TTC, ce qui représente un total de 56 460 € H.T. soit 67 526. 16 € TTC.

Monsieur le Maire indique que la Région peut accompagner la commune pour la réalisation de ce projet en attribuant une subvention. Le plan de financement du projet pourrait être le suivant :

Le plan de financement pourrait être le suivant :

↳ DGE 2010 -----	18 530 €
↳ Conseil Régional -----	18 000 €
↳ Autofinancement -----	9 800 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- donner son accord pour la réalisation de ces travaux
- solliciter auprès du Conseil Régional une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette opération

ACCORD à l'unanimité

08/09/11 - Demande de subvention au Conseil Général – Programmation 2010

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues les travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et le projet de création d'un restaurant scolaire.

En effet, s'agissant de l'école élémentaire, les bâtiments actuels sont vétustes et ne sont plus adaptés au fonctionnement actuel de l'école. De plus, les effectifs des élèves accueillis à l'école élémentaire sont en hausse constante car la population de la commune a

augmenté et accueille beaucoup de familles avec des enfants avec la création de lotissements. Il faut donc réaliser l'extension de l'école pour créer des salles de classes supplémentaires.

S'agissant du restaurant scolaire, son implantation sur le terrain d'assiette de l'école élémentaire afin de faciliter l'accès aux enfants dans un souci de sécurité (ils n'auraient plus à traverser l'Avenue de la Fleur de Lys qui est une rue où la circulation est dense). De plus, une perspective d'évolution de ce restaurant est envisagée au niveau intercommunal pour créer un CIAS.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle (2008-2010).

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande a déjà été faite auprès du Conseil général pour les programmations 2008 et 2009

Compte tenu de l'importance du projet, et de la réactualisation du coût de l'opération, notamment pour le restaurant scolaire, Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- de renouveler sa demande d'aide financière au niveau le plus élevé possible dans le cadre de la programmation 2010,
- de s'engager à rembourser le Conseil Général la subvention perçue en cas de non respect des obligations de la commune,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à l'opération.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Conseil général (aide 2008 notifiée).....	70 000 €
Conseil général (aide 2009 notifiée)	61 800 €
Conseil général (2010)	210 000 €
Etat (DGE 207-2008-2009 notifiée).....	406 000 €
Emprunt	1 052 000 €
Autofinancement	450 000 €

ACCORD à l'unanimité

08/09/12 - Demande de subvention au titre de la DDR 2010

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire de la commune de Conques-sur-Orbiel dont la maîtrise d'ouvrage sera prise en charge par la commune.

Pour le financement de ce projet, il convient de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre des crédits de la Dotation de Développement Rural 2^{ème} part.

Monsieur le Maire rappelle que le coût du projet s'élève à 2 449 000 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Autofinancement -----	489 800 €
Emprunt -----	1161 705 €
Gendarmerie -----	297 495 €
Etat (DDR 2009 notifié) -----	250 000 €
Etat (DDR 2010) -----	250 000 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'APPROUVER le projet de construction de la gendarmerie,
- DE SOLLICITER auprès de l'Etat la subvention au titre de la DDR à hauteur de 250 000 €

Le conseil municipal précise que la commune prendra à sa charge la maîtrise d'ouvrage de la construction de la gendarmerie uniquement dans la mesure où le montant des subventions soit bien celles indiquées dans le plan de financement ci-dessus mentionnées.

ACCORD à l'unanimité

08/09/13 - Modification simplifiée du POS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est actuellement dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 10 Septembre 1991.

Or, les règlements des articles 11 des zones UA – UB – UC du Plan d'Occupation des Sols interdisent la pose d'équipements d'énergies renouvelables en toiture dans l'ensemble de ces zones.

En vertu des articles L 123-13, R123-20-1 et R123-20-2, Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal peut recourir à la procédure de modification simplifiée pour permettre la construction d'équipements d'énergies renouvelables en toiture.

Monsieur le Maire propose donc de prescrire une procédure de modification simplifiée des articles 11 des zones UA – UB - UC du Plan d'Occupation des Sols, de transmettre le projet de modification aux personnes publiques associées.

ACCORD à l'unanimité

08/09/14 - Transfert de compétences à la Communauté de Communes – Photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Conques sur Orbiel initié par EDF Energies Nouvelles. Il rappelle également qu'une révision simplifiée du POS est en cours pour permettre cette implantation au lieu-dit « Plaine de la Cocalière ». L'enquête publique se déroulera du 9 Novembre au 9 Décembre 2009 inclus.

Il informe que les services de l'Etat ont travaillé depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un guide méthodologique sur le photovoltaïque. Ce guide préconise que le développement du photovoltaïque au sol se fasse dans le cadre d'une démarche intercommunale et d'une réflexion d'ensemble cohérente afin d'éviter les écueils constatés lors du développement de l'éolien. La Communauté de Communes du Minervois au Cabardès souhaite donc se positionner dans cette démarche pour son territoire.

Pour ce faire, elle propose aux communes membres de se prononcer sur les questions suivantes :

- Réalisation d'une étude d'implantation des zones favorables au développement du photovoltaïque au sol sur le territoire intercommunal en accord avec les communes concernées. La CDC sera porteuse de projet
- Rédaction d'une convention qui définira les modalités de répartition des ressources issues du photovoltaïque (taxe professionnelle ou versement de l'exploitant) entre la commune et la communauté de communes

- Transfert de compétences à la CDC incluant les deux points ci-dessus (implantation et répartition des ressources)

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour connaître son avis sur ces points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE pour :

- **le transfert de compétences à la Communauté de Communes du Minervois au Cabardès pour « l'étude d'implantation des zones favorables au développement du photovoltaïque au sol »**
- **la signature d'une convention qui définira la répartition des ressources entre la commune et la communauté de communes selon la clé de répartition suivante : 50 % pour la commune 50 % pour la Communauté de Communes**

08/09/15 - Construction de la gendarmerie

Monsieur le Maire informe que l'Adjudant-chef HERNANDEZ, responsable du service des Affaires Immobilières au groupement de l'Aude l'a sollicité pour la prise d'une nouvelle délibération pour la construction de la caserne de gendarmerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité d'offrir à la brigade de Gendarmerie une caserne mieux adaptée et plus fonctionnelle qui répond aux exigences du service public, il est proposée la construction d'une nouvelle gendarmerie, pour un effectif de 8.25 militaires avec une possibilité d'extension.

Considérant que dans la zone Naa2, située Route de Villalier, parcelle D 2533, il y a la possibilité de totaliser une surface de 6 000 m², nécessaire à l'assiette de l'opération, correspondant à la construction de la caserne, des logements et aménagements divers,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à poursuivre les démarches initiées en vue de mettre au point l'ensemble des documents nécessaires à la contractualisation du projet ci-dessus envisagé.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du 1^{er} Ministre en date du 28 Janvier 1993 (Jo du 31 Janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% soit du montant du coût plafond en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à disposition soit des dépenses réelles si elles sont inférieures au montant du coût plafond (sous réserve d'une réglementation plus favorable à la date de la mise à disposition de la caserne)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, DONNE SON ACCORD

08/09/16 – Décision modificative N°2 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire certains ajustements sur le budget de l'eau et de l'assainissement :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D 6068 : Autres matières et fournitures	- 1 120	
D 023 : Virement à la sect° d'investisst	+ 1 120	
Total		1 120
Investissement	Dépenses	Recettes
R021 : Virt à la section fonctionnement		+ 1 120
D28158 : Autres	+ 1 120	
Total		1 120

ACCORD à l'unanimité

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- ❖ Qu'à l'occasion de l'organisation du loto annuel des écoles le 27 Novembre prochain, les associations de parents d'élèves sollicite la commune pour obtenir des bons d'achats ou lots divers. Le conseil municipal décide de leur offrir 2 cartes d'abonnement ados.
- ❖ De la demande du Docteur Isabelle CLARY qui souhaite acquérir une parcelle de 200 m² pour l'implantation d'un local professionnel pour l'exercice de son activité.
- ❖ Du courrier de l'Etablissement public foncier Languedoc-Roussillon dont la mission est de conseiller et d'aider les collectivités de la Région en matière foncière pour la réalisation de projets de territoire (il peut procéder à toute acquisition foncière susceptible de faciliter l'aménagement par voie amiable, par délégation du droit de préemption et par voie d'expropriation. Il peut aussi réaliser des études et des travaux nécessaires à l'accomplissement de ses activités foncières). Quatre objectifs prioritaires : Développer une offre foncière conséquente en matière de logement, conforter l'attractivité économique de la région, agir sur la préservation de l'environnement et sur la prévention des risques, accompagner les grandes politiques d'aménagement et de développement du territoire régional.
- ❖ Du courrier transmis par Madame le Préfet sur la mise en œuvre du PASS Foncier destiné à permettre l'accession à la propriété. Elle est conditionnée par l'attribution d'une aide d'une collectivité en complément de celles de l'Etat. La collectivité qui accorde une aide par logement située en 3 000 et

4 000 €, peut bénéficier en retour d'une aide de l'Etat de 1 000 à 2 000 €. La commune n'a pas les moyens financiers pour apporter ce type d'aides.

- ❖ De la proposition « reseaudescommunes.fr » pour inscrire la commune dans le programme « un site internet gratuit pour chaque commune de France ».

Monsieur JUSTE informe :

- que Monsieur ABDELJELIL demande l'installation de bornes rétractables pour limiter la circulation Rue de la Vierge. Il précise qu'à terme il faudra envisager que le vieux village « le Priourat » devienne piétonnier
- du coût de la facture d'eau du Stade : 41 000 € dû à l'arrosage et de celle de la piscine : 21 000 €. Il faut donc sérieusement envisager la réparation des pompes du puisard (Montant des travaux : environ 20 000 €) afin d'utiliser l'eau pour l'arrosage du stade et éventuellement installation d'une canalisation supplémentaire pour le remplissage des bassins de la piscine.
- Que les travaux d'enfouissement EDF et France Telecom Chemin des Praxigots sont terminés
- De la liste des travaux demandés par les enseignantes lors du conseil d'école maternelle. Il précise que tous les travaux ne seront pas réalisés.

Monsieur JUSTE sollicite l'avis du conseil municipal pour savoir s'il l'on conserve EDF/GDF en tant que fournisseur d'énergie. Le conseil municipal donne son accord.

Madame CLARY informe qu'avec P. JUSTE et les responsables du CLAE, elle a travaillé sur une nouvelle procédure d'inscription pour la cantine et la garderie qui prendra effet au moins de Janvier prochain. Cette procédure a été mise en place pour remédier aux inscriptions massives constatées depuis un certain temps à la cantine (La cantine est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent) et pour mieux gérer l'intendance.

Monsieur CAMPACI informe que plusieurs ampoules sont grillées sur les lampadaires du stade.

Egalement, éclairage public Avenue Félix Roquefort

La Société Citelum doit intervenir pour ces remplacements

Monsieur SARRAUTE indique que des géomètres du cadastre sont passés chez lui.

Oui, effectivement remaniement cadastral en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 35